

VILLE  
D'HENDAYE



HENDAIKO  
HERRIKO  
ETXEA

**OBJET : RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**RÉF. : KE.RS - 128.2020**

---

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie :

**le lundi 27 avril 2020 à 15 h 00.**

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

*Le Maire,*

*1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,  
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,*



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kotte ECENARRO'.

Kotte ECENARRO

PJ /    Ordre du jour  
          Rapports



# CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'HENDAYE

Séance du lundi 27 avril 2020 à 15 h 00

## ORDRE DU JOUR

- I – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 FÉVRIER 2020  
II – DÉLIBÉRATIONS

### Sur rapports de M. Kotte ECENARRO

- 037.2020 – Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal
- 038.2020 – Année 2020 – Fixation des taux des impôts locaux
- 039.2020 – Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2020
- 040.2020 – Budget Annexe du Port de Pêche – Vote du Budget Primitif 2020
- 041.2020 – Budget Annexe du Port de Plaisance – Vote du Budget Primitif 2020
- 042.2020 – Budget Annexe des Parcs de Stationnement – Vote du Budget Primitif 2020
- 043.2020 – Budget Annexe de la Régie des Fêtes et Animations – Vote du Budget Primitif 2020

### Sur rapports de M. Frédéric TRANCHE

- 044.2020 – Création Réserve Communale de Sécurité Civile
- 045.2020 – Commerçants du quartier de la Plage – Mise à disposition de places de stationnement – Parc de stationnement ONDARRAITZ – Saison estivale 2020
- 046.2020 – Hendaye Tourisme & Commerce - Compte rendu activité et balance budgétaire 2019

### Sur rapports de M. Richard IRAZUSTA

- 047.2020 – Tableau des effectifs des permanents n° 3
- 048.2020 – Accroissement d'activité – Direction des Services Financiers
- 049.2020 – Mise à disposition des agents auprès du CCAS - période COVID-19
- 050.2020 – Saison touristique 2020 – Création d'emplois temporaires
- 051.2020 – Recrutement d'un emploi administratif de Directeur Général des Services

### Sur rapports de M. Jean-Michel ARRUABARRENA

- 052.2020 – Vote des subventions 2020
- 053.2020 – Régie des Fêtes – Subvention à l'Association ENDAIARRAK
- 054.2020 – Ouverture et tarification « Accueil Ados Plage » - Été 2020

### Sur rapport de Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

- 055.2020 – Sollicitation d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

*Signé par Monsieur le Maire,  
1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,  
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,*



Kotte ECENARRO  
AFFICHÉ À LA MAIRIE : le 21 avril 2020



# HENDAIKO HERRI KONTSEILUA

2020ko apirilaren 27 asteleheneko bilkura, 15:00etan

## GAI ZERRENDA

- I – 2020KO OTSAILAREN 27 OSTEGUNeko HERRI KONTSEILUAREN AKTA ONARTZEA  
II – DELIBERAMENDUAK

### Txostengilea: Kotte ECENARRO j.

- 037.2020 – Herri Kontseiluak eman ordezkariak hartu erabakiak  
038.2020 – 2020. urtea – Tokiko zergen mailak ezartzea  
039.2020 – Aurrekontu Nagusia – 2020ko Hastapeneko Aurrekontuaren bozketa  
040.2020 – Arrantza portuaren aurrekontu erantsia – 2020ko Hastapeneko Aurrekontuaren bozketa  
041.2020 – Atsedeen portuaren aurrekontu erantsia – 2020ko Hastapeneko Aurrekontuaren bozketa  
042.2020 – Aparkalekuen aurrekontu erantsia – 2020ko Hastapeneko Aurrekontuaren bozketa  
043.2020 – Besta eta Animazioen Batzordearen aurrekontu erantsia – 2020ko Hastapeneko Aurrekontuaren bozketa

### Txostengilea: Frédéric TRANCHE j.

- 044.2020 – Segurtasun Zibilaren Udal Erreserba sortzea  
045.2020 – Hondartza auzoko merkataria – Aparkalekuak haien esku ematea – HONDARRAITZ aparkalekua – 2020ko udaldia  
046.2020 – Hendaia Turismo & Merkataritza – 2019ko aurrekontu bilana eta jardunaren agiria

### Txostengilea: Richard IRAZUSTA j.

- 047.2020 – Lanpostu iraunkorren 3. taula  
048.2020 – Jardunaren areagotzea – Finantza Zerbitzuen Zuzendaritza  
049.2020 – Langileak GEUZaren esku uztea - COVID-19 aldia  
050.2020 – 2020ko turismo sasoa – Aldi baterako lanpostuak sortzea  
051.2020 – Zerbitzuen zuzendari nagusi administrazio lanpostua kontratatzea

### Txostengilea: Jean-Michel ARRUABARRENA j.

- 052.2020 – 2020ko dirulaguntzen bozketa  
053.2020 – Besta eta Animazioen Batzordea – ENDAIARRAK elkartearantzako dirulaguntza  
054.2020 – «Nerabeen Hondartzako Harrera» irekitzea eta tarifak – 2020ko udaldia

### Txostengilea: Chantal KEHRIG COTTENÇON and.

- 055.2020 – Euskal Hirigune Elkargoari laguntza funts bat galdegitea

*Sinatzailea: auzapez jauna*

*Euskal Hirigune Elkargoaren 1. lehendakariordea,  
Pirinio Atlantikoetako Departamendu Kontseilaria,*



*Kotte ECENARRO*

*HERRIKO ETXEAN AFIKATUA: 2020ko apirilaren 21ean*

MAIRIE D'HENDAYE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020  
15 h 00**

<b>DÉCISION</b>
. Adopté UNANIMITÉ _____ Abstentions
_____
_____
. Adopté MAJORITÉ _____ Votes CONTRE
_____
_____
_____ Abstentions
_____
_____

**RAPPORT**

**OBJET :** DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**RAPPORTEUR :** M. Kotte ECENARRO  
**N° :** 037.2020

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

- 015.2020 du 17 février 2020 :** Fourniture de produits d'entretien – Marché procédure adaptée à bons de commande passé avec la SARL APHESTEGUY.
- 016.2020 du 05 février 2020 :** Convention d'occupation précaire local communal – Bureau n° 6 – Bâtiment des transitaires – ZI des Joncaux – 16, rue Leku Eder – OPEN PRINT.
- 017.2020 du 05 février 2020 :** Convention de mise à disposition local communal – Centre d'Accueil de l'Autoport – ZI des Joncaux – 28, rue de l'Autoport – Société d'exploitation des CARS LAGUILLON.
- 018.2020 du 05 février 2020 :** Convention de mise à disposition local communal – Centre d'Accueil de l'Autoport – ZI des Joncaux – 28, rue de l'Autoport – VIVRE ENSEMBLE – ELGAR BIZI.
- 019.2020 du 05 février 2020 :** Convention de mise à disposition local communal – Centre d'Accueil de l'Autoport – ZI des Joncaux – 28, rue de l'Autoport – Conseil Départemental 64.
- 020.2020 du 05 février 2020 :** Convention de mise à disposition local communal – Centre d'Accueil de l'Autoport – ZI des Joncaux – 28, rue de l'Autoport – ALIAS SERVICE NETTOYAGE.
- 021.2020 du 05 février 2020 :** Convention de mise à disposition local communal – Centre d'Accueil de l'Autoport – ZI des Joncaux – 28, rue de l'Autoport – IPARRALDEKO PROD. IPK.
- 022.2020 du 05 février 2020 :** Convention de mise à disposition local communal – Centre d'Accueil de l'Autoport – ZI des Joncaux - 28, rue de l'Autoport – INTERARAUCO.
- 023.2020 du 05 février 2020 :** Convention de mise à disposition local communal – Centre d'Accueil de l'Autoport – ZI des Joncaux – 28, rue de l'Autoport – SYNDICAT LAB.
- 024.2020 du 05 février 2020 :** Convention de mise à disposition local communal – Centre d'Accueil de l'Autoport – ZI des Joncaux – 28, rue de l'Autoport – Association UDA-LEKU.
- 025.2020 du 5 février 2020 :** Convention de mise à disposition local communal – Centre d'Accueil de l'Autoport – ZI des Joncaux – 28, rue de l'Autoport – MISSION LOCAL AVENIR JEUNES PAYS BASQUE.

**026.2020 du 05 février 2020** : Convention de mise à disposition local communal – Centre d’Accueil de l’Autoport – ZI des Joncaux – 28, rue de l’Autoport – ASSOCIATION SANTÉ AU TRAVAIL DU PAYS BASQUE.

**027.2020 du 20 février 2020** : Dédommagement de Mme Annick CHELEUX dans le cadre du sinistre du 16 septembre 2019 (projection de cailloux sur vitre de véhicule) pour un montant de 179,82 €.

**028.2020 du 24 février 2020** : Ancienne trésorerie – Projet de rénovation et de réaménagement – Marché de maîtrise d’œuvre – Marché passé avec le groupement de Sociétés EURL PHILIPPE BIENABE ARCHITECTE, SAS BET CAZEAUX, THERM’ECO ENGINEERING, SÉBASTIEN LAHITTE dont le mandataire est l’EURL PHILIPPE BIENABE ARCHITECTE pour un montant de 27 650,00 € HT.

**029.2020 du 21 février 2020** : Reprise de réseaux secs du Boulevard du Général LECLERC et de l’Avenue des Mimosas – Avenant n° 1 – Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société SPIE CITYNETWORKS pour un montant du marché initial de 71 382,19 € HT et pour un montant total du marché après travaux de 78 516,59 € HT.

**030.2020 du 25 février 2020** : Dédommagement de Mme Annick CHELEUX dans le cadre du sinistre du 16 septembre 2019 (projection de cailloux sur vitre de véhicule) – Annule et remplace la décision n° 027.2020 du 20 février 2020.

**031.2020 du 25 février 2020** : Création de giratoires Boulevard de l’Empereur – Lot 2 : Éclairage public – tranche ferme) – Avenant n° 1 – Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société SPIE CITYNETWORKS pour un montant du marché initial de 27 516,00 € HT et pour un montant total du marché global de 28 968,32 € HT.

**032.2020 du 02 mars 2020** : Réaménagement du Boulevard de la Mer – Secteur Est – Lot 2 : Éclairage public et réseaux secs – Avenant n° 1 – Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société SPIE CITYNETWORKS pour un montant du marché initial de 289 194,25 € HT et pour un montant total global de 319 065,37 € HT.

**033.2020 du 04 mars 2020** : Vérifications périodiques des installations électriques et divers des bâtiments communaux – Avenant n° 1 – Marché passé avec la Société DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant de 720,00 € HT.

**034.2020 du 20 mars 2020** : Avenue des Mimosas et Rue des Figuiers – Éclairage public, réseaux secs – Marché de travaux passé avec la Société SPIE CITYNETWORKS pour un montant de 87 001,19 € TH.

**035.2020 du 24 mars 2020** : Création d’une réserve communale de sécurité civile – Crise COVID-19.

**036.2020 du 31 mars 2020** : EHPAD HAIZPEAN – Contrat de maintenance et d’entretien du groupe électrogène – Marché de service (procédure adaptée) passé avec la Société 2H ENERGY pour un montant de 1 140,52 € HT.

**037.2020 du 03 avril 2020** : Reprise de réseaux secs du boulevard du Général Leclerc et de l’Avenue des Mimosas – Prolongation délai d’exécution – Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la Société SPIE CITYNETWORKS.

**038.2020 du 08 avril 2020** : Transport pour activités scolaires – Marché conclu avec les autocars du Sud-Ouest pour 12 mois – renouvelable 2 fois, marché à bons de commande compris entre 17 000 € et 22 000 € TH par an.

**MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT**  
(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DESIGNATION DU LOT CONCERNE	TITULAIRE	MONTANT € HT	DATE NOTIFICATION
<b>FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN</b>	LOT UNIQUE	SARL APHESTEGUY	MARCHE A BONS DE COMMANDE	17/02/20
<b>ANCIENNE TRESORERIE PROJET DE RENOVATION ET DE REAMENAGEMENT MAITRISE D'OEUVRE</b>	LOT UNIQUE	GROUPEMENT BIENABE-BET CAZEAUX-THERM'ECO ENGEENERING-LAHITTE	27 650.00	24/02/20
<b>REPRISE DE RESEAUX SECS DU BD GENERAL LECLERC ET DE L'AVENUE DES MIMOSAS</b>	AVENANT N°1	SPIE CITYNETWORKS	7 134.40	21/02/20
<b>REPRISE DE RESEAUX SECS DU BD GENERAL LECLERC ET DE L'AVENUE DES MIMOSAS PROLONGATION DELAI D'EXECUTION</b>	LOT UNIQUE	SPIE CITYNETWORKS	PAS DE MONTANT	03/04/20
<b>CREATION DE GIRATOIRES BD DE L'EMPEREUR</b>	LOT 2 : ECLAIRAGE PUBLIC AVENANT N°1	SPIE CITYNETWORKS	1 452.32	25/02/20
<b>REAMENAGEMENT DU BD DE LA MER SECTEUR EST LOT 2 : ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAUX SECS</b>	AVENANT N°1	SPIE CITYNETWORKS	29 871.12	02/03/20
<b>VERIFICATIONS PERIODIQUES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DIVERS DES BATIMENTS COMMUNAUX</b>	AVENANT N°1	DEKRA INDUSTRIAL SAS	720.00	04/03/20
<b>AVENUE DES MIMOSAS ET RUE DES FIGUIERS ECLAIRAGE PUBLIC, RESEAUX SECS</b>	LOT UNIQUE	SPIE CITYNETWORKS	87 001.19	20/03/20
<b>EHPAD HAIZPEAN CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DU GROUPE ELECTROGENE</b>	LOT UNIQUE	2H ENERGY	1 140.52	31/03/20

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020**  
**15 h 00**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** ANNÉE 2020 – FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX  
**RAPPORTEUR :** M. Kotte ECENARRO  
**N° :** 038.2020

**Rappel.**

Le Conseil Municipal,

- considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 10 660 403 €,

Après en avoir délibéré,

- décide de fixer les taux d'imposition suivants :

TAXES	TAUX de l'année 2019	BASES NOTIFIÉES 2020	TAUX VOTÉS 2020	PRODUIT 2020
TAXE HABITATION	14.85 %	38 155 000		5 666 018
FONCIER BÂTI	13.82 %	29 813 000	13.82 %	4 120 157
FONCIER NON BÂTI	33.19 %	55 800	33.19 %	18 520
<b>Produit attendu de la fiscalité directe locale</b>				<b>9 786 175</b>
<b>Majoration de 40 % sur le produit de taxe d'habitation des résidences secondaires</b>				<b>855 708</b>
<b>TOTAL</b>				<b>10 660 403</b>

MAIRIE D'HENDAYE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020**  
**15 h 00**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT****OBJET :** BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**RAPPORTEUR :** M. Kotte ECENARRO**N° :** 039.2020

Le budget primitif 2020 du budget principal est présenté et soumis à l'approbation de l'assemblée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES
011	Charges à caractère général	4 700 000,00	013	Atténuations de charges	45 000,00
012	Charges de personnel	10 800 000,00	70	Produits des services	2 050 000,00
014	Atténuations de produits	780 766,00	73	Impôts et taxes	16 100 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	3 450 000,00	74	Dotations et participations	2 900 000,00
66	Charges financières	246 108,00	75	Autres produits gestion courante	400 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	50 000,00	77	Produits exceptionnels	250 000,00
			002	Excédent de fonctionnement reporté	1 860 390,67
<b>TOTAL</b>		<b>20 046 874,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>23 605 390,67</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 421 498,67			
042	Opérations d'ordre entre sections	1 137 018,00	042	Opérations d'ordre entre sections	
<b>TOTAL</b>		<b>3 558 516,67</b>	<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES</b>		<b>23 605 390,67</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		<b>23 605 390,67</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES
20	Immobilisations incorporelles	91 320	10	Dotations fonds et réserves	1 411 729,00
20 4	Subventions d'équipement	235 016,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 840 780,88
21	Immobilisations corporelles	1 274 042,00	13	Subventions d'investissement	320 794,00
23	Immobilisations en cours	6 574 622,00	16	Emprunts et dettes assimilés	4 483 363,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 820 000,00	21	Immobilisations corporelles	36 576,00
02 0	Dépenses imprévues	89 999,67	23	Immobilisations en cours	300 000,00
27	Autres immobilisations financières	25 979,00	45	Opérations pour compte de tiers	300 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	300 000,00			
	REPORTS DEPENSES	372 003,40		REPORTS RECETTES	1 557 200,00
	<b>TOTAL</b>	<b>10 782 982,07</b>		<b>TOTAL</b>	<b>11 250 622,88</b>
			001	Excédent d'investissement reporté	
			040	Opération d'ordre en sections	1 137 018,00
041	Opérations patrimoniales	47 000,00	041	Opérations patrimoniales	47 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	4 025 977,48	021	Virement de la section de fonctionnement	2 421 498,67
	<b>TOTAL</b>	<b>4 072 977,48</b>		<b>TOTAL</b>	<b>3 605 516,67</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES</b>	<b>14 855 959,55</b>		<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>14 855 959,55</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>38 461 350,22</b>		<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>38 461 350,22</b>

MAIRIE D'HENDAYE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020**  
**15 h 00**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT****OBJET :** BUDGET ANNEXE PORT DE PÊCHE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**RAPPORTEUR :** M. Kotte ECENARRO**N° :** 040.2020

Le budget primitif 2020 du budget annexe du Port de Pêche est présenté et soumis à l'approbation de l'assemblée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES
011	Charges à caractère général	180 875,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel	100 000,00	70	Produits des services	398 180,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courantes	25 500,00	74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits gestion courante	48 083,00
67	Charges exceptionnelles	6 450,00	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	20 000,00	77	Produits exceptionnels	
			002	Excédent de fonctionnement reporté	304 747,43
<b>TOTAL</b>		<b>332 825,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>751 010,43</b>
023	Virement à la section d'investissement	205 165,43			
042	Opérations d'ordre entre sections	219 850,00	042	Opérations d'ordre entre sections	6 830,00
<b>TOTAL</b>		<b>425 015,43</b>	<b>TOTAL</b>		<b>6 830,00</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES</b>		<b>757 840,43</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		<b>757 840,43</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES
20	Immobilisations incorporelles	15 200,00	10	Dotations fonds et réserves	
204	Subventions d'équipement		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
21	Immobilisations corporelles	297 467,92	13	Subventions d'investissement	
23	Immobilisations en cours	703 000,00	16	Emprunts et dettes assimilés	
16	Emprunts et dettes assimilés		024	Produits cession immobilisations	
020	Dépenses imprévues	50 000,00			
REPORTS DEPENSES			REPORTS RECETTES		
<b>TOTAL</b>		<b>1 065 667,92</b>	<b>TOTAL</b>		
			001	Excédent d'investissement reporté	647 482,49
040	Opérations d'ordre entre sections	6 830,00	040	Opérations d'ordre entre sections	219 850,00
001	Déficit d'investissement reporté		021	Virement de la section de fonctionnement	205 165,43
<b>TOTAL</b>		<b>6 830,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>425 015,43</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES</b>		<b>1 072 497,92</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>		<b>1 072 497,92</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 830 338,35</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 830 338,35</b>

MAIRIE D'HENDAYE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020**  
**15 h 00**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT****OBJET :** BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**RAPPORTEUR :** M. Kotte ECENARRO**N° :** 041.2020

Le budget primitif 2020 du budget annexe du Port de Plaisance est présenté et soumis à l'approbation de l'assemblée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES
011	Charges à caractère général	175 950,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel	15 000,00	70	Produits des services	103 700,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courantes	4 000,00	74	Dotations et participations	
66	Charges financières	27 440,00	75	Autres produits gestion courante	993 294,00
67	Charges exceptionnelles	250 000,00	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	30 000,00	77	Produits exceptionnels	
			002	Excédent de fonctionnement reporté	235 243,46
<b>TOTAL</b>		<b>502 390,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 332 237,46</b>
023	Virement à la section d'investissement	198 632,46			
042	Opérations d'ordre entre sections	857 215,00	042	Opérations d'ordre entre sections	226 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 055 847,46</b>	<b>TOTAL</b>		<b>226 000,00</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES</b>		<b>1 558 237,46</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		<b>1 558 237,46</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES
20	Immobilisations incorporelles	130 000,00	10	Dotations fonds et réserves	117 050,00
20 4	Subventions d'équipement		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
21	Immobilisations corporelles	580 201,80	13	Subventions d'investissement	
23	Immobilisations en cours	877 850,00	16	Emprunts et dettes assimilés	
16	Emprunts et dettes assimilés	228 000,00	024	Produits cession immobilisations	
02 0	Dépenses imprévues	60 000,00			
REPORTS DEPENSES			REPORTS RECETTES		
<b>TOTAL</b>		<b>1 876 051,80</b>	<b>TOTAL</b>		<b>117 050,00</b>
			001	Excédent d'investissement reporté	929 154,34
040	Opérations d'ordre entre sections	226 000,00	040	Opérations d'ordre entre sections	857 215,00
001	Déficit d'investissement reporté		021	Virement de la section d'exploitation	198 632,46
<b>TOTAL</b>		<b>226 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 985 001,80</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES</b>		<b>2 102 051,80</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>		<b>2 102 051,80</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>3 660 289,26</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>3 660 289,26</b>

MAIRIE D'HENDAYE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020**  
**15 h 00**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT****OBJET : BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020****RAPPORTEUR : M. Kotte ECENARRO****N° : 042.2020**

Le budget primitif 2020 du budget annexe des Parcs de Stationnement est présenté et soumis à l'approbation de l'assemblée.

SECTION D'EXPLOITATION			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE	PROPOSITIONS NOUVELLES
011	Charges à caractère général	013	Atténuations de charges
012	Charges de personnel	70	Produits des services
014	Atténuations de produits	73	Impôts et taxes
65	Autres charges de gestion courantes	74	Dotations et participations
66	Charges financières	75	Autres produits gestion courante
67	Charges exceptionnelles	76	Produits financiers
022	Dépenses imprévues	77	Produits exceptionnels
		002	Excédent de fonctionnement reporté
	<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>
	<b>22 950,00</b>		<b>173 070,84</b>
023	Virement à la section d'investissement		
042	Opérations d'ordre entre sections	042	Opérations d'ordre entre sections
	<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>
	<b>159 920,04</b>		<b>9 800,00</b>
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES</b>		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>
	<b>182 870,04</b>		<b>182 870,04</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES
20	Immobilisations incorporelles	20 763,44	10	Dotations fonds et réserves	
20 4	Subventions d'équipement		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
21	Immobilisations corporelles	85 000,00	13	Subventions d'investissement	
23	Immobilisations en cours	100 000,00	16	Emprunts et dettes assimilés	
16	Emprunts et dettes assimilés		024	Produits cession immobilisations	
02 0	Dépenses imprévues	15 000,00			
REPORTS DEPENSES		220 763,44	REPORTS RECETTES		
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>		
			001	Excédent d'investissement reporté	70 643,40
040	Opérations d'ordre entre sections	9 800,00	040	Opérations d'ordre entre sections	60 135,00
001	Déficit d'investissement reporté		021	Virement de la section de fonctionnement	99 785,04
<b>TOTAL</b>		<b>9 800,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>230 563,44</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES</b>		<b>230 563,44</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>		<b>230 563,44</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>413 433,48</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>413 433,48</b>

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020**  
**15 h 00**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT****OBJET :** RÉGIE DES FÊTES ET ANIMATIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**RAPPORTEUR :** M. Kotte ECENARRO**N° :** 043.2020

Le budget primitif 2020 du budget annexe de la Régie des Fêtes et Animations est présenté et soumis à l'approbation de l'assemblée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES	CHAPITRE		PROPOSITIONS NOUVELLES
011	Charges à caractère général	271 745,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel	53 155,00	70	Produits des services	40 425,00
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courantes	6 300,00	74	Dotations et participations	285 000,00
66	Charges financières		75	Autres produits gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	509,00	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
			002	Excédent de fonctionnement reporté	8 309,00
<b>TOTAL</b>		<b>331 709,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>333 734,00</b>
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre entre sections	2 025,00	042	Opérations d'ordre entre sections	
<b>TOTAL</b>		<b>2 025,00</b>	<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES</b>		<b>333 734,00</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		<b>333 734,00</b>



MAIRIE D'HENDAYE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020  
15 h 00**

<b>DÉCISION</b>
. Adopté UNANIMITÉ _____ Abstentions
_____
_____
. Adopté MAJORITÉ _____ Votes CONTRE
_____
_____
_____ Abstentions
_____

**RAPPORT**

**OBJET :** CRÉATION RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITE CIVILE  
**RAPPORTEUR :** M. Frédéric TRANCHE  
**N° :** 044.2020

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1424-8-1 à L. 1424-8-8,  
**VU** la loi du 13 août 2004 de Modernisation de la Sécurité Civile,  
**VU** le rapport de Monsieur l'Adjoint qui expose ce qui expose ce qui suit :  
La loi du 13 août 2004 de Modernisation de la Sécurité civile rappelle :

- que la sécurité civile est l'affaire de tous,
- que si l'Etat est le garant de la sécurité civile au plan nationale, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer « une Réserve Communale de Sécurité Civile » fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire, dans les conditions fixées par les articles L.1424-8-1 à L.1224-8-8 du CGCT. Cette réserve a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celles des associations de sécurité civile, humanitaires ou d'entraide.  
La crise sanitaire COVID-19 a modifié considérablement nos modes de vie. Le confinement imposé par l'Etat dès le 17 mars 2020 a nécessité une refonte de nos modes relationnels, de déplacement et de consommation.

La Commune a créé, à cet effet, une Réserve Communale de Sécurité Civile sur la base des missions fléchées par le dispositif Etat pour aider les Hendayais à mieux faire face à cette crise sans précédent. Elle est composée de plus de 200 bénévoles affectés sur 7 missions actives : surveillance du Centre de confinement de sans-abri et portage de repas dans les squats, dispositif « un livre devant la porte » en partenariat avec la Médiathèque, aides personne isolées, appui EHPAD (remplacement agents), renforcement sécurité et respect des règles sanitaires sur les drive paysans, création de masques. Créée par décision dans un état d'urgence avéré, il convient aujourd'hui de régulariser la situation en soumettant sa création au vote du Conseil municipal.

Le format classique de la Réserve Communale de Sécurité Civile présentée en séance dépasse le simple contexte de crise sanitaire pour venir s'inscrire dans un contexte plus large de gestion de crise et de prévention des risques encourus par la Commune et cadrés dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal :

- d'approuver la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile chargée d'apporter son concours au Maire en matière de :
  - d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la Commune,
  - de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres,
  - d'appui logistique et de rétablissement des activités.
- d'approuver le Règlement Intérieur annexé à la présente.

MAIRIE D'HENDAYE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020  
15 h 00**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** COMMERÇANTS DU QUARTIER DE LA PLAGE – MISE À DISPOSITION DE PLACES DE STATIONNEMENT- PARC DE STATIONNEMENT ONDARRAITZ – SAISON ESTIVALE 2020

**RAPPORTEUR :** M. Frédéric TRANCHE

**N° :** 045.2020

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles notamment les articles L 2211-1 et L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 à L 2213-6,

**VU** la délibération du Conseil Municipal d'HENDAYE n° 065.2019 du 22 mai 2019 portant autorisation de mise à disposition de places de stationnement du parc de stationnement Ondarraitz pour les commerçants du quartier de la plage pour la saison estivale 2019,

**VU** LE RAPPORT PAR LEQUEL MONSIEUR L'ADJOINT EXPOSE CE QUI SUIIT :

A la demande des commerçants du quartier de la plage, un nouveau dispositif de stationnement dans l'enceinte du stade Ondarraitz, rue Elissacilio, a été mis en place à l'été 2018.

Le parking du stade comprend 45 places matérialisées qui sont proposées à la location sur la période Juillet-Août. Ce parking est clôturé. L'accès se fait par une barrière électrique avec un badge dédié. Le parking ne sera pas gardé.

Le dispositif qui est proposé pour 2020 se base sur les mêmes modalités et contraintes techniques et logistiques que celles qui étaient en vigueur les précédentes années (2018 et 2019) à savoir :

- chaque utilisateur d'un badge nominatif, strictement personnel, et affecté à un seul véhicule autorisé.
- pour chaque véhicule stationné dans l'enceinte du stade, le tarif mensuel est de 50 €, ce prix devant couvrir le prix du badge et les contraintes que ce système fait peser sur la collectivité (contrôle et astreinte notamment en cas de dysfonctionnement du portail).
- pour éviter que ce parking soit utilisé à d'autres fins que le soutien aux commerçants et que les badges circulent de main en main, outre la numérotation du badge et des places, chaque utilisateur versera une caution de 100 € (qui lui sera rendue en fin d'été avec la restitution du badge) et sera doté d'une carte qui sera apposée sous le pare-brise avec le numéro d'immatriculation du véhicule, cette carte permettant le contrôle des véhicules ayants droits par les services municipaux.

- l'accès au parking du stade est possible du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020 à l'exception des 7, 8 et 9 août, week-end de la Fête Basque.

S'agissant des horaires, le parking doit être libéré la nuit ; il sera accessible dès 6 heures du matin tous les jours, heure à partir de laquelle les services municipaux prennent leur service dans leurs locaux au fond du stade.

**CONSIDÉRANT** que les contraintes auxquelles sont exposés les commerçants du quartier de la plage en termes de stationnement sont récurrentes à chaque saison.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le principe de mise à disposition du parking du stade Ondarraitz pour les commerçants du quartier de la plage, pour une nouvelle saison soit du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020, dans les mêmes conditions qu'en 2019 : tarif forfaitaire et mensuel par véhicule de 50 € et versement d'une caution de 100 € pour chaque véhicule qui sera restituée en fin d'été.

MAIRIE D'HENDAYE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020  
15 h 00**

<b>DÉCISION</b>
. Adopté UNANIMITÉ _____ Abstentions
_____
_____
. Adopté MAJORITÉ _____ Votes CONTRE
_____
_____
_____ Abstentions
_____

**RAPPORT**

**OBJET :** HENDAYE TOURISME & COMMERCE - COMPTE RENDU ACTIVITÉ ET BALANCE BUDGÉTAIRE 2019  
**RAPPORTEUR :** M. Frédéric TRANCHE  
**N° :** 046.2020

Je vous invite à prendre connaissance du compte rendu d'activité et de la balance budgétaire 2019 de l'EPIC Hendaye Tourisme & Commerce.

Avec un effectif de 19 ETP et 1.74 M€ de budget fonctionnement, dont 51 % d'autofinancement, l'EPIC poursuit la mise en œuvre de son 4<sup>ème</sup> plan marketing.

- **Office de Tourisme – Labellisé Qualité Tourisme et Tourisme & Handicap -**
  - 73.000 visiteurs accueillis (- 9 % vs 2018),
  - animation du label Famille Plus pour la Ville,
  - lancement du jeu de piste Terra Aventura, en centre-ville,
  - suivi de la collecte de la taxe de séjour (523.000 € en 2019),
  - actions de communication à Bordeaux, Toulouse, Pau, Euskadi...
  - relations presse avec l'agence Duodecim, ayant généré plus de 400.000 euros de retombées médiatiques sur le marché français ; avec Shixing sur le marché espagnol (180.000 euros de retombées)
  - 330.000 visiteurs sur le site [www.hendaye-tourisme.fr](http://www.hendaye-tourisme.fr) (+14 % vs 2018),
  - commercialisation de produits groupes et individuels (150.000 € de chiffres d'affaires),
  - centrale de réservation (70.000 € de chiffres d'affaires),
  - éditions de guides des hébergements, guides des services, guides d'accueil, etc.

• **Événementiel – Plus de 200 animations dans l’année -**

- nombreuses animations organisées sur l’année, parmi lesquelles le Salon Côté Loisirs, la journée de la glisse, les marchés nocturnes en été, les journées du Patrimoine, la fête de la science...,
- l’EPIC se concentre aussi sur les manifestations à destination des familles qui constituent son cœur de cible : semaines des enfants à Pâques et Toussaint ; rendez-vous hebdomadaires pour les familles en été : concours de châteaux de sable, cours de zumba sur la plage, soirées discothèques, baby gym...

• **Office de Commerce**

69 commerces soutiennent financièrement les actions initiées par Hendaye Commerce.

- animations : opération commerciale en février, fête des mères, Octobre Rose, festivités de Noël (village de Noël, défilé, quinzaine commerciale)...
- mise en réseau des commerçants au travers des newsletters et de l’opération « Vivons Hendaye ! Hendaia Bizia »
- marché estival le dimanche matin, place de la République, avec des animations hebdomadaires
- observation économique
- accompagnement de 20 porteurs de projets
- communication sur le site [www.hendaye-commerces.com](http://www.hendaye-commerces.com) et la page Facebook dédiée

• **Abbadia, Le Château-Observatoire – Labellisé Qualité Tourisme et Tourisme & Handicap 3 fenêtres -**

- 53.000 visiteurs accueillis (hors parc)
- jeu de piste pour les enfants
- rendez-vous culturels tout au long de l’année : concerts, ateliers pour les enfants, partenariat avec des privés,
- collaboration avec le CPIE Littoral Basque et l’association Sites & Musées en Pays Basque
- renouvellement de la gamme des produits boutique
- travaux de restauration du parc (maîtrise d’ouvrage Académie des sciences)

Le Compte Financier pour l’exercice 2019 est arrêté avec 1.506.796,19 € de dépenses d’exploitation et 120.857,60 € de dépenses d’investissement.

Les charges du personnel se stabilisent à 53 % du budget de fonctionnement.

Les recettes d’exploitation – hors reprise de résultats - atteignent 1.745.924,09 € ; celles d’investissement 99.668 €.

Il est souligné la progression sensible, au cours des 4 dernières années, de l’autofinancement de l’EPIC. Les recettes propres augmentent de 12 %.

Le bon résultat de fonctionnement 2019 s'explique notamment par :

**Produits**

‣ une progression de 130.000 € de la taxe de séjour générée, majoritairement par le biais des plate-formes de réservation en ligne. A noter que la hausse s'explique, sur ce canal, pour partie, par un assujettissement systématique des vacanciers quel que soit leur âge et par une taxation des meublés sur la base de logements non classés.

‣ les bons résultats commerciaux de l'Office de Tourisme.

**Charges**

‣ des charges de fonctionnement maîtrisées (charges générales – 3 %, communication – 9 %).

‣ un report des investissements à Abbadia, notamment à Arragorry.

MAIRIE D'HENDAYE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020  
15 h 00**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** TABLEAU DES EFFECTIFS DES PERMANENTS N° 3

**RAPPORTEUR :** M. Richard IRAZUSTA

**N° :** 047.2020

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, il vous est proposé de créer :

à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 :

Filière Administrative :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

Filière Animation :

- 1 poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 17h30,

Filière Culturelle :

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

Filière Sanitaire et Sociale :

- 5 postes d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

Filière Sportive :

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

Filière Technique :

- 4 postes de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet,

et de fermer :

à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 :

Filière Administrative :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet,

Filière Animation :

- 1 poste d'animateur à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 17h30,

Filière Culturelle :

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet,
- 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Filière Sanitaire et Sociale :

- 5 postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Filière Sportive :

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Filière Technique :

- 2 postes de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 poste de technicien à temps complet,
- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet,
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget de l'exercice.

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020  
15 h 00**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ – DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

**RAPPORTEUR :** M. Richard IRAZUSTA

**N° :** 048.2020

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi pour assurer les missions d'assistante financière, budgétaire et comptable – pôle recettes.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent contractuel, en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, qui permet, le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Le contrat de travail est alors conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an sur une période de 18 mois consécutifs

L'emploi sera créé sur la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 28 février 2021, à temps complet. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** La création pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 28 février 2021, d'un emploi non permanent à temps complet,

Que cet emploi sera doté de la rémunération afférente à l'indice brut 350 de la Fonction Publique Territoriale,

**AUTORISE** Le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,

**PRECISE** Que cette dépense sera imputée au compte budgétaire, chapitre 012, article 64131.

MAIRIE D'HENDAYE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020  
15 h 00**

<b>DÉCISION</b>
. Adopté UNANIMITÉ _____ Abstentions
_____
_____
. Adopté MAJORITÉ _____ Votes CONTRE
_____
_____
_____ Abstentions
_____

**RAPPORT**

**OBJET :** MISE À DISPOSITION DES AGENTS AUPRÈS DU CCAS - PÉRIODE COVID-19  
**RAPPORTEUR :** M. Richard IRAZUSTA  
**N° :** 049.2020

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'accueil des agents employés par la Commune d'Hendaye au sein des services du CCAS EHPAD par l'intermédiaire d'une mise à disposition pour assurer en période de COVID 19 les fonctions suivantes :

- agents de service hôtelier,
- agent d'unité de restauration cuisinier,
- agent en lingerie,
- agent d'animation.

Après avoir entendu Le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

**AUTORISE** la signature des conventions de mise à disposition avec le CCAS d'Hendaye,

**PRÉCISE** que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice.

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020**  
**15 h 00**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** SAISON TOURISTIQUE 2020 - CRÉATIONS D'EMPLOIS TEMPORAIRES  
**RAPPORTEUR :** M. Richard IRAZUSTA  
**N° :** 050.2020

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un certain nombre d'emplois temporaires, afin d'organiser dans les meilleures conditions la saison d'été 2020.

En fonction de l'évolution de la crise COVID-19, certains de ces recrutements pourront être différés ou annulés selon le plan de reprise d'activité qui sera mis en place par la collectivité.

Il vous est proposé de créer :

• **Surveillance et entretien du DOMAINE D'ABBADIA :**

- 2 emplois d'agent saisonnier, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet,
- 2 emplois d'agent saisonnier, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août,

Rémunérés sur la base de l'indice brut 350 de la Fonction Publique,

• **Accueil maison basque Asporotsttipi – ABBADIA :**

- 2 emplois d'agent saisonnier, à temps non complet pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre,

Rémunérés sur la base de l'indice brut 350 de la Fonction Publique, au prorata du temps de travail effectué,

- **PÔLE CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

- 11 emplois d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin,
- 17 emplois d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet,
- 17 emplois d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août,
- 11 emplois d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre,

Rémunérés sur la base de l'indice brut 350 de la Fonction Publique,

- **PÔLE ATELIERS MUNICIPAUX :**

Logistique fêtes et cérémonies :

- 2 emplois d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin,
- 2 emplois d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet,
- 2 emplois d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août,
- 1 emploi d'agent saisonnier, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 Septembre,

Rémunérés sur la base de l'indice brut 350 de la Fonction Publique,

- **HANDI-PLAGE :**

- 4 emplois d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, chargés de l'accueil des personnes handicapées fréquentant l'équipement « HANDI-PLAGE »,

Rémunérés sur la base de l'indice brut 350 de la Fonction Publique,

- **MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE :**

- 1 emploi d'agent saisonnier, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet,
- 1 emploi d'agent saisonnier à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août,

Rémunérés sur la base de l'indice brut 350 de la Fonction Publique,

- **MENDI-ZOLAN :**

- 1 emploi d'agent saisonnier, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet,
- 1 emploi d'agent saisonnier à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août,

Rémunérés sur la base de l'indice brut 350 de la Fonction Publique,

- **SERVICE ANIMATION JEUNESSE :**

- 17 emplois d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet,
- 9 emplois d'agents saisonniers, à temps complet, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août,

Rémunérés sur la base de l'indice brut 350 de la Fonction Publique,

Ces dépenses seront imputées au compte : 012/641311.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur :

- la création des emplois susvisés,
- l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les contrats de travail et toutes pièces s'y rapportant.

MAIRIE D'HENDAYE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020  
15 h 00**

<b>DÉCISION</b>
. Adopté UNANIMITÉ _____ Abstentions
_____
_____
. Adopté MAJORITÉ _____ Votes CONTRE
_____
_____
_____ Abstentions
_____

**RAPPORT**

**Objet :** RECRUTEMENT D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES  
**Rapporteur :** M. Richard IRAZUSTA  
**N° :** 051.2020

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 47 dans sa rédaction issue de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique  
Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales  
Vu le décret n°88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales  
Vu le décret n°90-128 du 9 février 1990 modifié portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes  
Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels  
Vu le décret n°2020-257 du 13 mars 2020 relatif au recrutement direct dans les emplois de direction de la fonction publique territoriale  
Vu l'arrêté n°64-2019 du 24 janvier 2019 portant surclassement démographique de la commune d'Hendaye dans la strate des communes de 40 000 à 80 000 habitants.  
Vu le tableau des effectifs de la commune d'Hendaye au 1<sup>er</sup> janvier 2020  
Considérant que l'emploi de Directeur Général des Services est vacant et qu'il convient de le pourvoir

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Compte tenu du besoin de consolider l'organisation des services, il convient de prévoir la possibilité de recourir au recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir l'emploi de DGS.

Celui-ci aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Maire, l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent de droit public de catégorie A de la filière administrative correspondant aux grades d'attaché principal ou d'attaché hors classe, par voie de recrutement direct en application de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

L'agent devra :

- soit être titulaire d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 au sens du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes et justifier d'au moins trois années d'activités professionnelles les qualifiant particulièrement pour l'exercice de fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise ;
- soit justifier d'au moins cinq années d'activités professionnelles les qualifiant particulièrement pour l'exercice de fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise et avoir exercé des responsabilités d'un niveau comparable à celles dévolues aux fonctionnaires des corps et cadres d'emplois auxquels ces fonctions sont ouvertes.

L'agent sera classé, dans son emploi, à l'un des échelons correspondant à cet emploi, en fonction de la durée et du niveau de ses expériences professionnelles antérieures, dans les conditions prévues par le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés et le décret n° 90-128 du 9 février 1990 portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il bénéficiera en outre des accessoires de rémunération et des primes et indemnités afférents à ces emplois.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- la possibilité de pourvoir l'emploi de Directeur Général des Services par le recrutement d'un agent contractuel à compter du 13/07/2020,
- décide que cet emploi sera doté d'une rémunération comprise entre les indices bruts 921 à 1027 correspondants à l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une commune surclassée 40/80000 habitants,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette embauche,
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

MAIRIE D'HENDAYE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020  
15 h 00**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** VOTE DES SUBVENTIONS 2020  
**RAPPORTEUR :** M. Jean-Michel ARRUBARRENA  
**N° :** 052.2020

L'article L 2311-7 du CGCT clarifie les règles de versement des subventions par les communes. L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider, soit d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire ; soit d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention. L'individualisation des crédits ou la liste annexée vaut décision d'attribution des subventions en cause.

La Ville d'HENDAYE a, historiquement, opté pour l'annexion aux documents budgétaires (budget primitif et compte administratif) d'un état portant identité de l'association et le montant de subvention alloué par la Commission ad hoc.

La pandémie du COVID-19 est venue perturber le processus budgétaire inhérent à la préparation du budget primitif et à sa présentation au vote du Conseil Municipal. Les conséquences économiques, sociales et financières ne vont pas épargner l'institution Ville d'HENDAYE.

Compte tenu du confinement décidé par le Gouvernement, le processus budgétaire n'a pu aller à son terme et, en particulier, intégrer les réunions d'arbitrage inhérentes à toute élaboration budgétaire. Cet arbitrage revêt une acuité particulière en ces temps d'avenir économique et financier incertains. Dès que les conditions de réunions le permettront, il reviendra à tous les acteurs concernés par l'élaboration et l'exécution du budget, de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires pour que la Ville d'HENDAYE puisse accomplir, en toute efficacité, ses missions de service public.

Il en sera ainsi du montant des subventions annexées au budget primitif, considérées ici comme prévisionnelles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

De considérer que le montant des subventions annexées au budget primitif est un montant maximum susceptible d'ajustement sur la foi de travaux opérés entre élus, techniciens municipaux et responsables d'associations.

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020  
15 h 00**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** RÈGIE DES FÊTES ET ANIMATIONS - SUBVENTION À L'ASSOCIATION ENDAIARRAK

**RAPPORTEUR :** M. Jean-Michel ARRUABARRENA

**N° :** 053.2020

Dans le cadre des fêtes de la BIXINTXO, l'association ENDAIARRAK organise une partie de pelote, prisée tant par les amateurs que par le grand public. La Régie des Fêtes participe systématiquement à l'organisation de cette manifestation soit sous la forme d'un partenariat direct, à concurrence de 5 000 €, soit par l'achat d'encart publicitaire qu'elle rembourse à l'association ENDAIARRAK.

C'est ce qui s'est produit pour la partie 2020. Cependant, à l'occasion du traitement de ce remboursement, le comptable public a considéré qu'il s'agissait en l'espèce d'une subvention à une association. Il a donc rejeté le remboursement de cette dépense.

Afin d'honorer son engagement vis-à-vis de l'association, la Régie des Fêtes a prévu, dans son budget primitif, le versement d'une subvention de 5 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'allouer une subvention de 5 000 € à l'association ENDAIARRAK.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget annexe de la Régie des Fêtes et Animations.

MAIRIE D'HENDAYE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020  
15 h 00**

**DÉCISION**

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**OBJET :** OUVERTURE ET TARIFICATION « ACCUEIL ADOS PLAGE » - ÉTÉ 2020  
**RAPPORTEUR :** M. Jean-Michel ARRUABARRENA  
**N° :** 054.2020

Du 7 juillet au 22 août 2020 un accueil pour adolescents (14 – 17 ans) sera ouvert sur la plage et proposera des activités de 14h30 à 18h30.

L'encadrement sera assuré par trois animateurs municipaux pour l'accueil maximal autorisé de 36 jeunes.

Tout participant fréquentant cette structure librement acquittera un droit d'accès de 10 € par mois.

Je vous propose :

- d'autoriser la mise en place de cet accueil pour adolescents plage pour l'été 2020,
- d'adopter le tarif de 10 € par mois et par jeune.

MAIRIE D'HENDAYE

CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE du lundi 27 avril 2020**  
**15 h 00**

DÉCISION

. Adopté UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_ Abstentions

. Adopté MAJORITÉ

\_\_\_\_\_ Votes CONTRE

\_\_\_\_\_ Abstentions

**RAPPORT**

**Objet :** ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS « PROJETS STRUCTURANTS »  
PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

**Rapporteur :** Mme Chantal KEHRIG COTTENÇON

**N° :** 055.2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 VI ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses communes membres, adopté par délibération du Conseil communautaire n°OJ19 du 28 septembre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 février 2020 par laquelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué un fonds de concours « projets structurants » de 181 287.99 € pour réhabilitation de la Halle suite à la demande formulée par la Commune ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Commune et de la Communauté d'Agglomération ;

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- approuve l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours « projets structurants de 181 287.99 € pour réhabilitation de la halle Gaztelu-Zahar ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante jointe en annexe.